

Recueil des actes administratifs 2018

Partie 3 – Arrêtés - n° 3-73

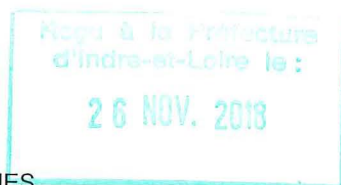
ARRETES DE M. le PRESIDENT

SOMMAIRE

26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CAP catégorie A
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CAP catégorie B
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CAP catégorie C
26 novembre 2018	Arrêté portant organisation du tirage au sort pour la CAP catégorie A
26 novembre 2018	Arrêté portant organisation du tirage au sort pour le CCP catégorie A
26 novembre 2018	Arrêté portant organisation du tirage au sort pour le CCP catégorie B
26 novembre 2018	Arrêté portant organisation du tirage au sort pour le CCP catégorie C
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CCP catégorie A
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CCP catégorie B
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote de la CCP catégorie C
26 novembre 2018	Arrêté portant composition du bureau de vote du Comité Technique



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire de la catégorie A ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Charles de Gaulle, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission administrative paritaire de la catégorie A qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Xavier DATEU,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Monsieur Loïc FISCHER,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Madame Pascale BEGNON, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

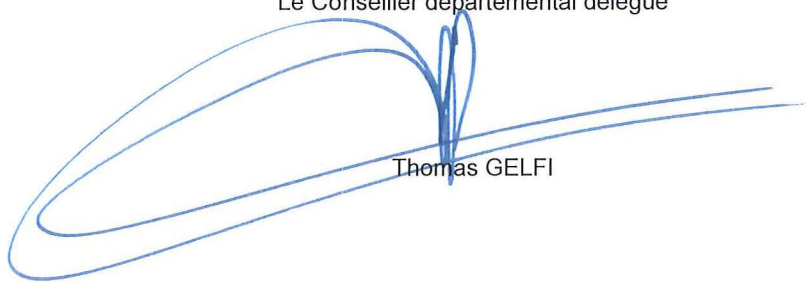
- Madame Nathalie DABERT, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2010**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

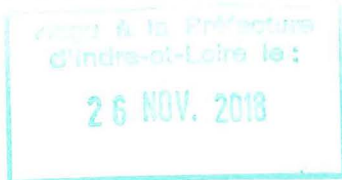
Publié le

Notifié le

Acte exécutoire

*Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

Le



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire de la catégorie B ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Charles de Gaulle, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission administrative paritaire de la catégorie B qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Madame Pascale DEVALLEE,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Mireille GROSSEORGES,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Monsieur Christophe LEGENDRE, liste C.G.T.
- Monsieur Jean-François THINON, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

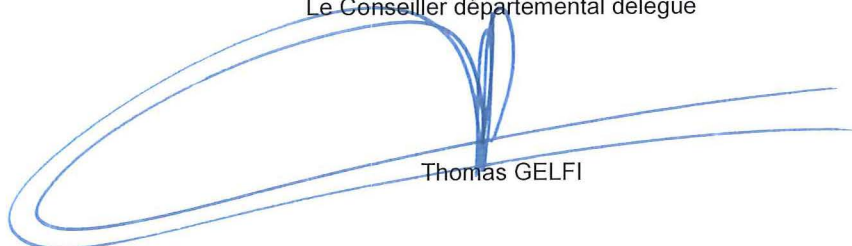
- Madame Michelle VENANT, liste C.G.T.
- Madame Maryline MAILLET, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

Publié le

Notifié le

Acte exécutoire

Art.L.3131.1 du Code Général

des Collectivités Territoriales

Le



ARRÊTÉ
PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DE CATEGORIE C

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire de la catégorie C ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Charles de Gaulle, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission administrative paritaire de la catégorie C qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Madame Nadège ARNAULT,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Monsieur Julien ANDRIEUX,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Monsieur Stéphane DUBOIS, liste C.G.T.
- Madame Sylvie GANNE, liste F.O.
- Monsieur Emmanuel BOUCHENARD, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Madame Valérie PIGEONNEAU, liste C.G.T.
- Monsieur Garry ANTIGNY, liste F.O.
- Madame Annie THUNET, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

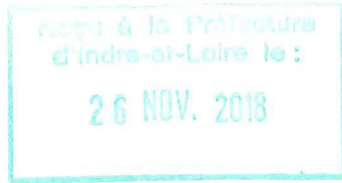
Publié le

Notifié le

Acte exécutoire

*Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

Le



ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 12 juin 2018, relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaire, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique, fixées au jeudi 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 5 octobre 2018, relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire de la catégorie A, arrêtée au 5 octobre 2018 compte tenu des délais réglementaires de rectification,

Considérant qu'aucune des 4 organisations syndicales en présence n'a présenté de candidat dans le groupe hiérarchique supérieur de la catégorie A ; qu'il s'ensuit que les 2 sièges du groupe hiérarchique supérieur de la catégorie A ne peuvent être pourvus par voie d'élection ;

Considérant qu'il convient de procéder à un tirage au sort en application de l'article 23 b) du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 susvisé,

- A R R E T E -

Article 1er. - Un tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2018 à 20 heures, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel du Département, en vue de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour le groupe 6 de la catégorie A.

Article 2 - Le bureau de vote constitué à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission administrative paritaire de la catégorie A, qui a lieu le même jour, le jeudi 6 décembre 2018, est convoqué afin d'assister à ce tirage au sort.

Article 3 - Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Xavier DATEU,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Monsieur Loïc FISCHER,
Secrétaire

Délégués des listes en présence :

Titulaires

- Madame Pascale BEGNON, liste F.S.U.

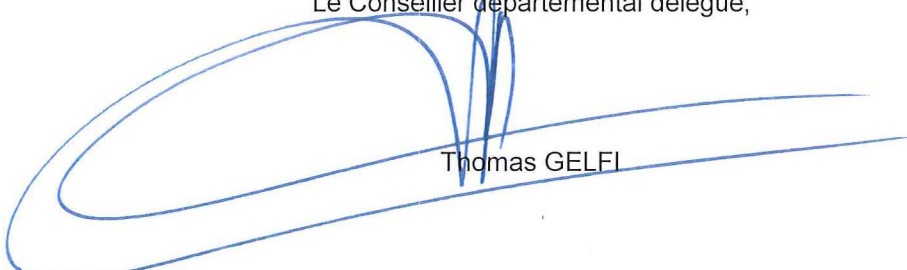
Suppléants (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Madame Nathalie DABERT, liste F.S.U.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Tours, le 26 NOV 2018

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Publié le
Notifié le
Acte exécutoire le
Art. L3131.1 du CGCT



ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 12 juin 2018, relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique, fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu les arrêtés de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date des 5 et 17 octobre 2018, relatifs à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie A, arrêtée au 17 octobre 2018 compte tenu des délais réglementaires de rectification ;

Considérant qu'aucune des 4 organisations syndicales en présence n'a présenté de liste complète pour la catégorie A ; qu'il s'ensuit que 2 sièges de représentants suppléants ne peuvent être pourvus par voie d'élection ;

Considérant qu'il convient de procéder à un tirage au sort en application de l'article 17 du décret n° 2016-1858 susvisé ;

- A R R E T E -

Article 1er. - Un tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2018 à 19 heures, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel du Département, en vue de désigner deux représentants suppléants pour la commission consultative paritaire de catégorie A.

Article 2 - Le bureau de vote constitué à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de catégorie A, qui a lieu le même jour, le jeudi 6 décembre 2018, est convoqué afin d'assister à ce tirage au sort.

Article 3 - Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Madame Cécile CHEVILLARD,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Martine PENICAULT,
Secrétaire

Délégués des listes en présence :

Titulaires

- Madame Violaine BROCHARD, liste F.S.U.

Suppléants (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Monsieur José BRUN, liste F.S.U.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Tours, le 26 NOV 2018

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Publié le
Notifié le
Acte exécutoire le
Art. L3131.1 du CGCT



ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 12 juin 2018, relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique, fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu les arrêtés de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date des 5 et 17 octobre 2018, relatifs à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie B, arrêtée au 17 octobre 2018 compte tenu des délais réglementaires de rectification ;

Considérant qu'aucune des 4 organisations syndicales en présence n'a présenté de liste complète pour la catégorie B ; qu'il s'ensuit que 2 sièges de représentants suppléants ne peuvent être pourvus par voie d'élection ;

Considérant qu'il convient de procéder à un tirage au sort en application de l'article 17 du décret n° 2016-1858 susvisé ;

- A R R E T E -

Article 1er. - Un tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2018 à 19 heures, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel du Département, en vue de désigner deux représentants suppléants pour la commission consultative paritaire de catégorie B.

Article 2 - Le bureau de vote constitué à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de catégorie B, qui a lieu le même jour, le jeudi 6 décembre 2018, est convoqué afin d'assister à ce tirage au sort.

Article 3 - Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Patrick BOURDY,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Monsieur Daniel ANDRE,
Secrétaire

Délégués des listes en présence :

Titulaires

- Monsieur Alain DENIAU, liste F.S.U.

Suppléants (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Monsieur Philippe HUNAUULT, liste F.S.U.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Tours, le 26 NOV 2018

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Publié le
Notifié le
Acte exécutoire le
Art. L3131.1 du CGCT



ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 12 juin 2018, relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique, fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en date du 5 octobre 2018, relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie C, arrêtée au 5 octobre 2018 compte tenu des délais réglementaires de rectification ;

Considérant qu'aucune des 4 organisations syndicales en présence n'a présenté de liste complète pour la catégorie C ; qu'il s'ensuit que 2 sièges de représentants suppléants ne peuvent être pourvus par voie d'élection ;

Considérant qu'il convient de procéder à un tirage au sort en application de l'article 17 du décret n° 2016-1858 susvisé ;

- A R R E T E -

Article 1er. - Un tirage au sort aura lieu le 6 décembre 2018 à 20 heures, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel du Département, en vue de désigner deux représentants suppléants pour la commission consultative paritaire de catégorie C.

Article 2 - Le bureau de vote constitué à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de catégorie C, qui a lieu le même jour, le jeudi 6 décembre 2018, est convoqué afin d'assister à ce tirage au sort.

Article 3 - Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Gérard DUBOIS,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Géraldine NOUCHET,
Secrétaire

Délégués des listes en présence :

Titulaires

- Madame Aurélie MARTINS, liste F.S.U.

Suppléants (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Monsieur Philippe LEFEVRE, liste F.S.U.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Tours, le 26 NOV 2018

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,



Thomas GELFI

Publié le
Notifié le
Acte exécutoire le
Art. L3131.1 du CGCT



ARRÊTÉ
PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DE CATEGORIE A

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu les arrêtés de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 et du 17 octobre 2018 relatifs à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie A ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Paul Louis Courier, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de la catégorie A qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Madame Cécile CHEVILLARD,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Martine PENICAULT,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Madame Violaine BROCHARD, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

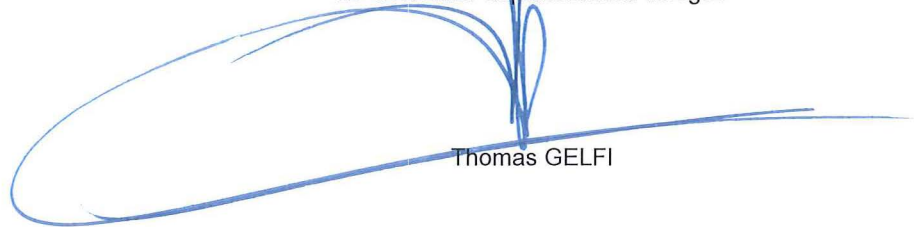
- Monsieur José BRUN, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

Publié le

Notifié le

*Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales
Le*



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu les arrêtés de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 et du 17 octobre 2018 relatifs à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie B ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Paul Louis Courier, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de la catégorie B qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Patrick BOURDY,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Monsieur Daniel ANDRE,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Monsieur Alain DENIAU, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

- Monsieur Philippe HUNAU, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

Publié le

Notifié le

*Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales
Le*



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire de la catégorie C ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Paul Louis Courier, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger à la commission consultative paritaire de la catégorie C qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Gérard DUBOIS,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Géraldine NOUCHET,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Madame Aurélie MARTINS, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

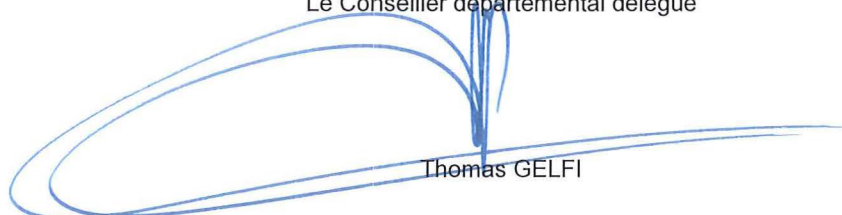
- Monsieur Philippe LEFEVRE, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



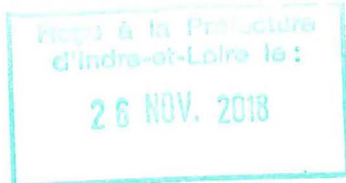
Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

Publié le

Notifié le

*Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales
Le*



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DU COMITE TECHNIQUE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 12 juin 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires et au comité technique fixées au jeudi 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 5 octobre 2018 relatif à la liste électorale des agents départementaux appelés à participer aux élections du jeudi 6 décembre 2018 en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein du comité technique ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services ;

- ARRETE -

Article 1 : Un bureau de vote est institué salle Charles de Gaulle, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel appelés à siéger au comité technique qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h.

Article 2 : Ce bureau est composé de la façon suivante :

- Monsieur Thomas GELFI,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du bureau
- Madame Sophie VIGE,
Secrétaire

Délégués de liste en présence :

Titulaire

- Madame Anne-Karine OLLIVIER, liste C.F.D.T.
- Monsieur Gérald PIGEONNEAU, liste C.G.T.
- Madame Olga LEPRINCE, liste F.O.
- Madame Evelyne SERINET, liste F.S.U.

Suppléant (en cas d'empêchement du délégué titulaire)

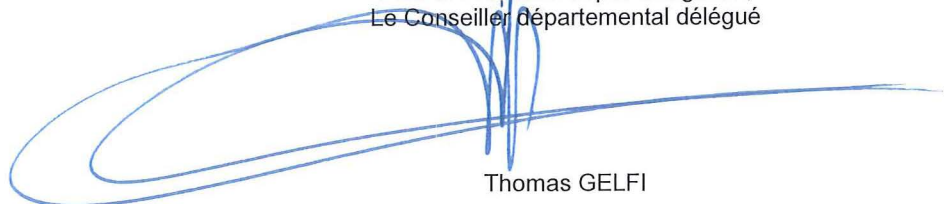
- Madame Anne LEGOFF, liste C.F.D.T.
- Monsieur Claude VINCENT, liste C.G.T.
- Monsieur Elie-Michel BALAN, liste F.O.
- Madame Béatrice FAUVINET, liste F.S.U.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 - Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L. 221-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Fait à Tours, le **26 NOV. 2018**

Le Président du Conseil départemental d'Indre et Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué



Thomas GELFI

N/REF. AB/ON/ST - poste 69404

Publié le

Notifié le

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales
Le

Recueil consultable à la Direction des Archives départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02 47 60 88 88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : archives@departement-touraine.fr

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services
Fabrice PERRIN

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 26 NOVEMBRE 2018